

BGer 6B 33/2024 vom 18. März 2024

Bundesgericht, 2024-03-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_33_2024

FR: TF 6B 33/2024 du 18 mars 2024

IT: TF 6B 33/2024 del 18 marzo 2024

Regeste

Irrecevabilité du recours en matière pénale; défaut d'avance de frais (violation simple des règles de la circulation routière) | Infractions

Erwägungen

E. 1

Par acte daté du 13 janvier 2024, A._____ recourt en matière pénale au Tribunal fédéral contre un arrêt du 3 janvier 2024. Par ce dernier, la Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal fribourgeois a, avec suite de frais des deux instances, rejeté l'appel interjeté par l'intéressé contre un jugement du Juge de police de l'arrondissement de la Sarine, du 19 septembre 2023, le condamnant au paiement d'une amende de 60 fr. pour violation simple des règles de la circulation routière.

E. 2

La partie qui saisit le Tribunal fédéral doit avancer les frais présumés de la procédure (art. 62 al. 1 LTF). Si elle ne verse pas l'avance requise dans le délai supplémentaire qui lui est fixé après un premier non-paiement, son recours est irrecevable (art. 62 al. 3 LTF).

E. 3

Invité par ordonnance du 17 janvier 2024 à s'acquitter d'une avance de frais de 3000 fr. jusqu'au 1er février 2024, le recourant n'y a pas donné suite. Un délai supplémentaire échéant le 20 février 2024 lui a été imparti par ordonnance du 9 février 2024, avec l'indication des conséquences prévues par l' art. 62 al. 3 LTF en cas de non-paiement en temps utile. Le recourant n'a ni versé l'avance de frais requise ni demandé le bénéfice de l'assistance judiciaire dans le délai supplémentaire ainsi imparti si bien que son recours doit être déclaré irrecevable pour ce motif.

E. 4

L'irrecevabilité du recours est manifeste et doit être constatée dans la procédure prévue par l' art. 108 al. 1 let. a LTF . Le recourant supporte les frais de la procédure (art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF). Par ces motifs, le Juge unique prononce :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.